

JOLANTA DYONIZIAK
Université Adam Mickiewicz de Poznań
joladyo@amu.edu.pl
ORCID : 0000-0001-8281-1664

JOANNA KOSWENDA
Université Adam Mickiewicz de Poznań
Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
joanna.koswenda@amu.edu.pl
ORCID : 0000-0003-1197-3732

Sur la dimension argumentative des mots agonistiques dans de nouveaux discours féministes

On the Argumentative Dimension of Agonistic Words in New Feminist Discourses

Abstract

The aim of this article is to analyze agonistic words in contemporary feminist discourse. The corpus consists of 1054 posts from the website *Osez Le Féminisme !* and its associated Instagram site between January 2020 and June 2023. Our study focuses on words that interact with existing lexical units in standard French. We examined how semantic shifts such as such as restrictions (*patrimoine* → *matrimoine*), patient shifts (*hommage* → *femmage*), or agent changes (*manspreading* → *womanspreading*) promote the cause of women. The analysis explores the implicit argumentative dimension of these words, drawing on Amossy's extended argumentation framework and Rabatel's theory of indirect argumentation.

Keywords: agonistic word, argument-words, conflict-word, feminist discourse, argumentation

Mots-clés : mot agonistique, mot-argument, mot conflit, discours féministe, argumentation

1. Introduction

La langue reflète fortement les changements sociaux, ce qui est particulièrement visible dans le lexique créé au sein du discours féministe. Il sert non seulement à décrire la réalité sociale, mais aussi pour mettre en lumière les tensions et les conflits sociaux, notamment en ce qui concerne les relations et les inégalités de genre. À titre d'exemple, la persistance des normes patriarcales ancrées dans les sociétés occidentales incite les mouvements féministes à continuer leur lutte pour l'égalité, en opposition directe aux structures du pouvoir. Dans les nouveaux discours féministes (NDF)¹, l'émergence des mots-agonistiques remet en question des normes sociales et exprime un antagonisme clair, entre autres, à l'égard du patriarcat. Dans cet article, nous proposons une analyse lexicale de mots agonistiques, en soutenant l'idée selon laquelle les nouveaux discours féministes constituent un lieu privilégié pour l'émergence de ces mots en raison de leur nature militante.

Deux sources de données sont utilisées dans cette étude : le site web de l'organisation féministe française *Osez le Féminisme !* (<https://osezlefeminisme.fr>) ainsi que le compte officiel de l'organisation sur la plateforme Instagram (https://www.instagram.com/osez_le_feminisme/). Le corpus comprend l'intégralité des textes publiés sur ces deux canaux entre janvier 2020 et juin 2023, soit un total de 1 054 textes. Les données provenant du site internet de l'organisation féministe ont été collectées automatiquement sous forme de fichiers PDF. Les contenus textuels provenant d'Instagram² ont été extraits automatiquement, tandis que les images ont été téléchargées manuellement. Conformément à une approche verbocentrique adoptée pour cette étude, il était nécessaire d'extraire les textes présents sur les images à l'aide d'un logiciel OCR. Cette étape a exigé un suivi rigoureux en raison des erreurs potentielles de reconnaissance des caractères.

Dans l'étape suivante, les mots agonistiques ont été sélectionnés manuellement en fonction des traits distinctifs définis par Housson (2017, paragraphe 2) : contenu agonistique, trait dialogique³

1 Le terme *NDF* (*nouveaux discours féministes*) désigne l'activité des féministes de la nouvelle génération (la quatrième vague), qui se distingue des vagues précédentes par des traits formels, liés au développement du numérique (cf. Paveau 2014, 2017), mais aussi par ses contenus idéologiques. La valeur et l'idéal militant ont été redéfinis afin de mettre en avant la recherche de l'inclusivité ; en conséquence, le champ de bataille concerné est devenu plus vaste (Pahud et Paveau 2017a). Selon Husson, les activistes « forcent, de l'intérieur, le féminisme à redéfinir ses frontières et ses intersections avec d'autres mouvements de justice sociale ; elles tentent également de faire cohabiter dans une même analyse et un même discours des mécanismes d'oppression apparemment très divers » (2017, paragraphe 8). Il convient de souligner le second facteur important dans cette évolution : l'émergence des réseaux sociaux qui ont offert aux féministes une possibilité d'action en ligne sans précédent. Elles ont ainsi atteint une audience mondiale, avec des mouvements tels que #MeToo, #TimesUp ou encore #BlackLivesMatter. Ces mouvements dénoncent, entre autres, le harcèlement sexuel, les violences faites aux femmes et appellent à des changements structurels dans la société. Parmi les nombreux ouvrages traitant de la dimension politique du discours féministe, l'article de Julie Abbou (2017) intitulé *Cultures politiques du discours : féminisme, anarchisme et rhétorique* se distingue par son approche intéressante. La chercheuse propose un point d'intersection, conçu comme un déplacement définitionnel du pouvoir, entre féminisme et anarchisme. Les deux systèmes de pensée prennent, selon elle, la forme d'ordres discursifs. À partir de l'observation des pratiques féministes et anarchistes, elle postule que l'anarchisme et le féminisme représentent des cultures du discours, puisqu'ils sont articulés autour d'une lecture du discours comme espace de pouvoir.

2 Nous nous sommes concentrés sur les publications de l'organisation, en excluant les commentaires des utilisateurs de la plateforme Instagram.

3 Housson parle de la mémoire discursive.

et dimension argumentative. Par « unités dialogiques », nous comprenons les mots interagissant avec les unités lexicales existantes dans la langue française standard, ayant subi ainsi des modifications sémantiques dans le but de promouvoir la cause des femmes. Ces modifications peuvent résulter d'une restriction sémantique, par exemple au niveau des sources (*patrimoine* → ***matrimoine***) ou du patient (*hommage* → ***femmage***), soit par un changement de l'agent (*manspreading* → ***womanspreading***). Dans leur contexte d'usage, ces mots véhiculent un contenu allusif important, en raison d'« un rapport associatif *in absentia* » (Sablayrolles 2007 : 3) avec le mot de « base ».

L'étape suivante a consisté à calculer la fréquence de ces mots à l'aide de la plateforme Sketch Engine. Dans l'annexe du présent article, nous présentons une courte liste de mots agonistiques, accompagnée de leur fréquence dans le corpus analysé.

Enfin, notre objectif a été de décrire la dimension argumentative implicite des mots sélectionnés dans le cadre de la stratégie discursive responsable de la construction de l'identité féministe. L'étude se situe dans le cadre de la conception étendue de l'argumentation proposée par Amossy ([2000] 2012, 2018) et de l'argumentation indirecte proposée par Rabatel (2004, 2014, 2017).

Il convient de souligner qu'à la suite des modifications sémantiques opérées par rapport au mot de départ, les unités créées acquièrent dans le discours féministe une dimension argumentative importante. Les mots agonistiques représentent des éléments argumentatifs dans l'action militante afin de sensibiliser le public à la lutte contre le patriarcat. Toutefois, leur rôle ne se limite pas exclusivement à la promotion de l'égalitarisme social, bien que cet aspect soit primordial. Ces mots contribuent également à la construction identitaire du féminisme contemporain (Pahud et Paveau 2017a). Dans la matérialité discursive propre au féminisme numérique français, la question identitaire se manifeste de manière évidente, liée aux rapports de force.

2. Sur le mot agonistique

Parmi les pratiques langagières des féministes, l'usage des mots agonistiques, conçus comme « [...] des unités lexicales intrinsèquement argumentatives qui véhiculent des antagonismes sociaux et font appel à la mémoire discursive » (Housson 2017), revêt une importance particulière. Le qualificatif *agonistique* vient du grec *agōn*, signifiant « combat » ou « confrontation », et reflète dans les NDF la lutte pour l'égalité et contre les diverses formes d'oppression. En effet, l'emploi de ces mots dans le discours féministe n'est pas seulement un phénomène linguistique, mais constitue un acte de résistance visant à déconstruire les structures de pouvoir par la subversion des normes dominantes (Abbou 2017).

Les mots agonistiques, tels que définis par Housson (2017), sont des unités lexicales situées à l'intersection du champ lexical, sémantique, discursif et argumentatif, permettant de comprendre comment des antagonismes sociaux s'expriment dans la matérialité discursive. À titre d'illustration, le mot *sexisme* vise à dénoncer l'oppression des femmes, perçues comme une catégorie sociale dominée, et à mettre en avant le conflit entre les sexes.

Les mots agonistiques se caractérisent par leur capacité à condenser une argumentation complexe en un terme ou une expression, tout en véhiculant une évaluation axiologique, ce qui signifie qu'ils reflètent un point de vue ou une prise de position de l'énonciateur. De plus, ces mots possèdent une charge argumentative : ils véhiculent des valeurs émotionnelles, et mettent en lumière les tensions qui traversent la société, stimulant ainsi des débats et des confrontations idéologiques. En d'autres termes, ils servent à structurer et à renforcer les arguments dans un contexte de confrontation ou de rivalité.

Sur le plan pragmatique, les mots agonistiques jouent un rôle dans la construction identitaire du sujet, dépassant ainsi leur simple fonction rhétorique. Bien que, selon Angenot, « Tout commence en rhétorique, dans le discours social et dans les idéologies, en donnant des noms aux choses [...] » (2014 : 2), la nomination ne constitue qu'une étape dans la stratégie discursive adoptée. L'enjeu ne réside pas seulement dans la qualification – entendue au sens juridique –, source des controverses, qui, selon Angenot, sont récurrentes et surtout irréconciliables dans les discussions sur les actes, les événements ou les personnes (*ibid.*)⁴. Les récentes argumentations féministes, quoique reposant sur des qualifications, des catégorisations et des recatégorisations, mettent finalement en avant des perspectives de transformation sociale et individuelle de l'identité. Jamais figée, cette identité résulte d'un processus dynamique et collectif, modelé par des facteurs sociaux, culturels et politiques. Dans le processus identitaire, l'adoption d'une *posture* permet à l'individu de se situer au sein du conflit, et surtout d'agir.⁵

Ainsi, ces mots reflètent des valeurs essentielles du discours féministe, parmi lesquelles l'exigence d'inclusivité occupe une place centrale. Le féminisme contemporain ne se limite plus à la revendication des droits des femmes dans une perspective traditionnelle, qui se concentre principalement sur la lutte contre les inégalités juridiques et sociales inhérentes à la société patriarcale. Il s'efforce plutôt d'englober et de soutenir une pluralité d'identités et d'expériences, en vue de promouvoir une société égalitaire et inclusive. Autrement dit, les féministes s'intéressent à la manière dont les différentes formes d'oppression et de marginalisation s'entrelacent et influencent de manière complexe les vécus de divers individus (Pahud et Paveau 2017b).

3. Mot-argument et mot conflit. Quelles différences définitoires par rapport aux mots agonistiques

Comme l'indique Housson (2017, paragraphe 13), le concept de *mot agonistique* partage des similarités avec deux notions antérieures, à savoir le *mot-argument* introduit par Moirand (2004, 2007) et le *mot conflit* développé par Tournier (2002). Les trois s'inscrivent dans le paradigme dialogique – « Le mot s'avère, dans la bouche de l'individu, le produit de l'interaction vivante des forces sociales » (Bakhtine 1929–1977 : 76)⁶ – mais les derniers ne sont pas marqués par un positionnement de l'énonciateur envers le conflit désigné. Par exemple, le mot conflit « grève » désigne un événement social consistant en

4 Angenot (2014) propose une réflexion sur le phénomène de la controverse autour de certaines étiquettes, telles que « génocide », « fasciste », « totalitarisme ».

5 Nous abordons ici la linguistique énonciative, dans laquelle Rabaté décrit la manière dont l'interlocuteur se positionne vis-à-vis de son discours, de ses partenaires de communication et du monde. Dans la perspective de Rabaté, la posture est d'abord une manière de se présenter par rapport à ce qui est dit, à la fois sur le plan subjectif (le point de vue, les intentions, les valeurs) et sur le plan interactionnel (la relation établie avec les autres participants à la communication). Ainsi, la posture implique une certaine prise de position, qui peut être explicite ou implicite, consciente ou inconsciente (2004, 2014, 2017).

6 Le dialogisme insiste, entre autres, sur l'importance de l'interlocuteur dans la construction du sens. Dans cette optique, le locuteur ne produit pas son discours de manière isolée, mais toujours en réponse à un autre discours ou en anticipation des réactions de l'autre. Il s'agit donc d'un processus interactif, où l'énonciateur prend en compte l'autre dans la formulation de son discours.

une « cessation collective, volontaire et concertée du travail » (TLFi)⁷, tandis que le mot agonistique « sexism » (« Attitude discriminatoire adoptée à l'encontre du sexe opposé (principalement par les hommes qui s'attribuent le meilleur rôle dans le couple et la société, aux dépens des femmes reléguées au second plan, exploitées comme objet de plaisir, etc. », TLFi) implique un jugement moral, exprimant le désaveu de l'énonciateur envers cette attitude, perçu comme injuste ou discriminatoire.⁸ En d'autres termes, les *mots conflits* définis comme « [...] lieux des oppositions et enjeux des discours concurrents » (Tournier 2002) illustrent des antagonismes sociaux, mais ne précisent pas la position de l'énonciateur dans le conflit. Comme le note Husson, « ils ne peuvent en eux-mêmes [...] donner aucune indication quant au positionnement de la locutrice au sein de ce conflit » (2017, paragraphe 14).

Quant aux *mots-arguments*, ils désignent des unités dont la simple présence suffit à soutenir une thèse. Ils agissent comme des arguments autonomes, sans qu'il soit nécessaire d'expliquer ou de développer leur contenu. Selon Petit, ces mots constituent « le lieu et l'enjeu d'une connivence entre locuteurs, dispensant ainsi le discours de produire des explicitations, donc d'exposer clairement ses prérequis ainsi que le cadre juridique (au sens large) qui lui permet de se déployer et de circuler » (2007 : 199). En effet, ils « repose[nt] sur l'allusion, [valent] argument et permet[tent] de valider une thèse » (Housson 2017, paragraphe 13). Un exemple classique d'une telle unité est l'expression *principe de précaution*⁹, dont l'origine juridique a été réappropriée à des fins médiatiques, politiques et publicitaires. Initialement invoquée lors de la crise de la vache folle (Moirand 2004), la formule a ensuite été transformée en un argument d'autorité dans le contexte des crises postérieures (Petit 2007 : 199). Analogiquement à d'autres mots-arguments tels que *traçabilité*¹⁰ et *transparence*¹¹, elle a été utilisée de manière stratégique pour rassurer le consommateur, apaiser les inquiétudes concernant la sécurité alimentaire et protéger l'industrie de la viande, notamment en Grande-Bretagne et en France. Contrairement aux mots agonistiques, les

7 « La lutte de grève pour se débarrasser du poids de la réprobation (fainéantise, délit de droit commun, rébellion anti-sociale), sous lequel coalition, après cabale, a succombé, est concomitante de l'effort syndicaliste d'accès aux droits sociaux ; ou plutôt, car dire cela pourrait laisser croire qu'il existe une vie des mots, grève participe à la recherche ouvrière d'une parole déculpabilisée. » (Tournier 2002, paragraphe 34)

8 Selon Rabaté, indépendamment du jugement explicite porté par l'énonciateur sur l'objet du discours, toute prédication relative à la dénotation véhicule un point de vue (PDV) à travers les choix de nomination, de qualification, de quantification, de modalisation, d'ordre des mots, de mise en relief et de progression thématique (2021, paragraphe 3).

9 Le principe de précaution est un concept juridique et éthique qui stipule que, face à des risques incertains mais potentiellement graves pour la santé publique ou l'environnement, des mesures préventives doivent être prises même en l'absence de preuves scientifiques complètes. Lors de la crise de la vache folle, ce principe a été largement invoqué. Pour une analyse critique du principe de précaution, cf. Larrère 2003.

10 La traçabilité, qui consiste à suivre le parcours de l'animal de sa naissance jusqu'à la viande, a été instaurée en France au milieu des années 1990, avant de se généraliser à l'échelle européenne. À la suite de la première crise de la vache folle en 1996, les professionnels du secteur ont introduit le logo VBF (Viande Bovine Française), garantissant que l'ensemble des étapes, de la production à la transformation, se déroule en France, grâce au système de traçabilité et de contrôle sanitaire mis en place. En 2014, la démarche « Viandes de France » a étendu et uniformisé ce processus à toutes les espèces (récupéré de <https://www.la-viande.fr/environnement-ethique/atlas-elevage-herbivore/elevage-filières-demain/origine-tracabilite-proximite le 09/12/2024>).

11 La transparence renvoie à la notion d'ouverture et d'information claire sur les processus de production, la gestion des risques, et la qualité des produits alimentaires. Durant la crise de la vache folle, la transparence a été mise en avant pour démontrer que les autorités et les producteurs étaient honnêtes et clairs sur la situation.

mots-arguments n'explicitent pas les conflits sociaux ni ne servent à marquer des positions idéologiques. Ils condensent la thèse, ce qui limite leur capacité à articuler les conflits idéologiques ou à ouvrir le débat.

Face à ces deux notions, Housson (*ibid.*) propose le concept de *mot agonistique*, qui, d'une part, affine la compréhension des conflits et d'autre part, implique un positionnement de l'énonciateur.

4. Analyse lexicale et argumentative des mots agonistiques

Le premier mot sur lequel nous souhaitons attirer l'attention est le nom *mansplaining* (la forme verbale *mecspliquer* est également attestée dans le corpus), formé par l'association du substantif anglais *man* (ou français *mec*) et d'une forme nominale tronquée *explaining* (fr. *expliquer*). Selon le dictionnaire (TLFi), le mot *expliquer* signifie « A. Faire comprendre quelque chose par un développement, une démonstration écrite, orale ou gestuelle ; B. Faire connaître la raison de quelque chose ». Dans l'usage standard, le sujet du verbe désigne une personne qui n'est pas nécessairement privilégiée au moment où elle réalise l'action, sauf dans le cas de l'actualisation discursive, où le locuteur peut ajouter un tel contenu. En revanche, le mot-valise *mansplaining* (ou *mecspliquer*) désigne le comportement d'un homme qui explique à une femme ce qu'elle doit faire ou ne pas faire avec condescendance (Wiktionnaire). Le mot reflète une dynamique de pouvoir où l'homme prend une position d'autorité sur la femme. Il convient de souligner que l'agent et le patient du mot *explaining* (*expliquer*) partagent le même trait sémantique [+humain]. Par rapport à ce mot, dont l'usage ne se limite pas à un contexte spécifique, la forme néologique *mansplaining* (ou *mecspliquer*), réservée au discours féministe, revêt une connotation péjorative. Cette évolution sémantique résulte d'une double restriction : la première touche l'agent, qui incarne les traits [+masculin, +paternaliste], endossant ainsi une position supérieure dans la relation sociale (homme-femme), tandis que la seconde concerne le patient, qualifié de [+féminin, +victime], perçu comme inférieur à l'homme dans la hiérarchie sociale en raison de son prétendu manque de connaissances. Une telle modification sémantique est illustrée dans l'exemple (1) où, selon les féministes, les hommes, en raison de leur sexe, s'arrogent le droit d'expliquer, sans tenir compte des qualifications ou de l'expérience des femmes.

- 1) Pour comprendre le verbe **mecspliquer**, munissez-vous d'un pénis. En effet, celui-ci est considéré comme un bâton de savoirs pourvoyeur de sciences par leur propriétaire et confère à tous un sentiment de supériorité intellectuelle sur les femmes. **Mecspliquer**, c'est le verbe du **mansplaining**, cette tendance qu'ont les hommes à penser qu'ils savent tout, mieux que toutes les femmes, sur tous les sujets. Ainsi, même agrégée de mathématiques, tonton Jean se fera un plaisir de vous mecspliquer les nuances du théorème de Thalès. D'autres n'auront aucune honte à **mecspliquer** à une gynécologue la reproduction, ni à une conductrice de car comment se garer. [...] Le pire, c'est qu'ils sont têtus, et ni vos diplômes ni vos expériences ne parviendront à les faire changer d'avis (ou simplement se remettre en question) devant vos arguments, aussi pertinents soient-ils. Heureusement que ces hommes sont prêts à aider toutes ces pauvres femmes décérébrées. Merci les mecs.

Dans l'extrait mentionné ci-dessus, les féministes ont recours au discours didactique. Sans se distancier du ton satirique, elles expliquent le phénomène du mansplaining afin de sensibiliser le public,

surtout féminin, au phénomène d'infériorisation sociale auquel elles sont soumises dans la relation avec les hommes. Dans l'exemple suivant (2), le mot *mansplaining* est utilisé en tant qu'hashtag¹² :

- 2) Le terme de « crime passionnel » n'a jamais existé dans le code pénal pourtant il résonne dans le monde judiciaire. C'est un terme inventé par les hommes pour minimiser leurs actes et la domination masculine qui les cimentent. *On ne tue pas par amour ni par passion.*

[....] #**mansplaining**

L'exemple ci-dessus illustre que l'expression « crime passionnel » est utilisée pour minimiser la responsabilité masculine dans les actes de violence conjugale ou de féminicide. Les féministes dénoncent cette expression comme une forme de justification émotionnelle et la réfutent fermement à travers un argumentaire négatif : *On ne tue pas par amour ni par passion.*

Par la création et l'emploi des formes : *mansplaining* ou *mecspliquer* on met en avant le problème du sexism. Le mot *mecspliquer* reflète une lutte pour la légitimité des voix et des savoirs. Il incarne une forme de rivalité sur le plan cognitif où l'expertise des femmes est contestée ou diminuée. En dénonçant cette pratique, les femmes revendiquent leur droit à une légitimité égale, entre autres, dans les discussions et les débats publics.

Un autre mot important à étudier est le nom *manspreading*, formé par l'association des lexèmes *man* et *spreading*. On trouve également le terme *womanspreading*, construit analogiquement au précédent à partir des unités *woman* et *spreading*. Ce paradigme de formation lexicale repose sur une série de modifications sémantiques au niveau de l'agent, permettant de désigner des comportements observés dans l'espace public. L'agent sous-jacent à l'élément de base *spreading* manifeste le trait [+humain], ce qui rend le sens de la lexie inclusif. Toutefois, les formes composées se distinguent par un sens exclusif : le terme *manspreading* désigne un agent [+masculin], tandis que *womanspreading* fait référence à un agent [+féminin]. Le changement sémantique qui s'opère entre *manspreading* et *womanspreading*, notamment le passage de l'agent [+homme] à l'agent [+femme], véhicule un contenu argumentatif. La forme nominale *manspreading* désigne un comportement adopté par certains hommes dans les transports publics, où l'écartement exagéré des jambes leur permet d'occuper plus d'espace, contraignant ainsi les passagers voisins à se sentir à l'étroit. Ce comportement est fréquemment perçu comme un signe de domination ou d'aisance sociale, reflétant les rapports de pouvoir et les rivalités de genre. En sensibilisant le public à ce phénomène, la société peut favoriser un environnement plus égalitaire et respectueux. Par le mot *womanspreading*, les féministes incitent à reproduire le même geste pour finalement revendiquer l'organisation égalitaire de l'espace social. C'est ce que la locutrice postule explicitement dans l'exemple qui suit :

- 3) Faites place, femelles, le mâle est là ! Littéralement traduit par « l'étalement masculin », le **manspreading** est un phénomène tout à fait irritant. Non contente d'occuper l'espace public d'une façon outrageusement majoritaire, la domination patriarcale s'invite jusque dans les transports en commun et autres places assises. Alors mesdames, gardons bien les jambes fermées, comme nos mères nous l'ont maintes fois répété. En plus, nous risquons d'être mal interprétées. Permettons donc à ces messieurs de garder un siège pour leurs saintes boules en cristal ! Comprendons-les, ça prend de la place tout ça, je dirais même plus, ça prend NOS places. Observez la peine qu'ils auront à réduire l'angle d'ouverture de leurs cuisses. Asseoir

12 Sur l'emploi de l'hashtag militant cf. Housson 2016.

leur puissance d'homme serait de première nécessité ! Les plus attentives remarqueront que même debout dans un métro, ils nous envahissent. Pour lutter, une seule solution, pratiquons le **womanspreading**, ce mot n'existe encore que timidement mais qui sait... Avec un peu de chance, le message sera reçu, la tendance s'inversera et nous pourrons toutes jouir de la liberté de nous asseoir sans nous réduire à néant, après tout, nous sommes plus de 50%.

Les deux mots suivants à examiner sont *hommage* et *femmage*. Il convient de souligner que le premier mot (*hommage*) n'a pas de sens exclusif. Il signifie « - P. ext. Marque, témoignage de respect, de reconnaissance, de gratitude envers quelqu'un ou quelque chose » (TLFi). Le paradigme de la formation lexicale se caractérise par une restriction au niveau des patients, le mot *hommage* admet le trait [+humain], tandis que la forme *femmage* n'accepte que le trait [+féminin]. L'opération lexicale aboutit au blocage du sens inclusif inhérent au mot *hommage*, la forme *femmage* ayant acquis ainsi un sens exclusif : le *femmage* signifie un acte de reconnaissance envers une femme.

Le terme *femmage* évoque ainsi l'idée d'une rivalité entre les hommes et les femmes. Son objectif argumentatif consiste à mettre en lumière les femmes et à rétablir un équilibre quant à leur présence dans la sphère publique. Dans les contextes valorisant les réalisations féminines, le mot participe activement à une représentation plus équitable des femmes dans l'espace public et contribue au renforcement de l'égalité entre les sexes.

Les exemples suivants (4-7) illustrent différents types de *femmages*, qu'ils s'adressent aux victimes de violences masculines (ex. 4), aux injustices de la loi (ex. 5), aux ravages de la guerre (ex. 6), ou encore à celles ayant remporté un succès notable, en particulier dans le domaine social (ex.7) :

- 4) Rien ne justifie le meurtre de nos sœurs que nous pleurons aujourd'hui.

Nous ne voulons plus compter nos mortes.

IL FAUT QUE CELA CESSE. Pour leur rendre **femmage**, nous avons créé le collectif « STOP FÉMINICIDES », unissant des militantes d'Osez Le Féminisme ! 84¹³ et et celles de l'Amazone Avignon. Ce collectif réalisera dans la nuit du 29 au 30 juin à Avignon un immense collage contre les féminicides : une fresque d'environ 180 mètres de long, la plus grande jamais réalisée, rappelant la mémoire de chacune des femmes victimes de féminicides et des victimes collatérales, assassinées en 2021 par ces meurtriers.

- 5) **Femmage** aux femmes qui ont perdu la vie et soutien aux associations qui luttent chaque jour contre cette loi anti-IVG.
- 6) Nous avons voulu rendre **femmage** à toutes les afghanes et ainsi adresser notre soutien au peuple afghan alors que le Président Emmanuel Macron évoquait dimanche des «flux migratoires incontrôlés» dont la France devrait selon lui se protéger. Le peuple afghan est composé de femmes, de filles, d'hommes, de garçons : d'êtres humain-es, et non de flux migratoires. La France a le devoir moral et l'obligation légale via la Convention de Genève, d'accorder l'asile à celles et ceux qui pourront fuir. La fuite est d'autant plus difficile pour les femmes car leur liberté de mouvement est réduite à néant sous le régime taliban.

- 7) DES FEMMES AU POUVOIR !

13 Il s'agit de l'antenne de l'organisation *Osez le féminisme* !

Kamala Harris : première femme et première personne noire à devenir vice-présidente des Etats-Unis ! Fille d'immigré.es, elle assure qu'elle ne sera «pas la dernière [...] car chaque petite fille qui regarde ce soir voit que c'est un pays de tous les possibles». Son discours de victoire est un vrai **femmage** aux femmes qui lui ont ouvert la voie !

Passons désormais à l'analyse du couple de mots suivants : *patrimoine* et *matrimoine*. Ce dernier constitue un argument par un jeu avec le mot *patrimoine*, couramment employé pour désigner les biens communs, notamment culturels, transmis à une communauté ou à une société. Le morphème *matri-*, dérivé du latin *mater*, joue implicitement en antonymie avec le morphème *patri-*, hérité du latin *pater*. Historiquement, les mots *patrimoine* et *matrimoine* désignaient des biens matériels hérités respectivement du père ou de la mère (Wiktionnaire). Toutefois, par extension, le mot *patrimoine* a évolué au détriment du mot *matrimoine*, sorti de l'usage dans son sens originel (*ibid.*). Le mot *patrimoine* est inclusif au niveau de l'agent, tandis que la forme *matrimoine* implique une exclusivité. Le contenu allusif découle d'« un rapport associatif *in absentia* » (Sablayrolles *ibid.*) entre ces deux unités et met en lumière le rôle des femmes dans la création du patrimoine culturel.

Le mot *matrimoine* remet en question la domination masculine dans l'héritage culturel, en introduisant une rivalité sur le plan linguistique et, en même temps, une tension sur le plan référentiel. Son emploi dans le discours féministe vise à rééquilibrer la reconnaissance des contributions des hommes et des femmes. Né en réaction à la marginalisation des femmes dans les récits historiques, le mot *matrimoine* revendique sur le plan pragmatique la justice et l'égalité des sexes, en soulignant que les femmes sont des actrices essentielles dans le développement de la civilisation. Par l'emploi de ce mot dans les contextes féministes, on interroge à la fois l'absence de formes féminines dans la langue et l'invisibilité des femmes dans la vie socio-politique. L'essentiel consiste alors à problématiser (Amossy 2018) des rapports sociaux. Dans le cas présenté, cette problématisation est liée aux rapports de force et à la transition d'une société traditionnelle (patriarcale) vers une société moderne (égalitaire). Cette rivalité n'a pas pour objectif d'effacer le patrimoine masculin, mais de l'enrichir, en réévaluant et en reconnaissant l'héritage féminin. Cela se manifeste dans les exemples (8–9), où le mot *matrimoine* est utilisé pour désigner des réalisations, des créations (telles que des réalisations artistiques), afin de souligner l'importance de l'activité sociale et / ou professionnelle des femmes.

- 8) On (re)découvre notre #**matrimoine** #lesbien avec la¹⁴ animatrice de radio et metteuse en scène Nancy Cardenas

Nancy Cárdenas est une animatrice de radio et une actrice mexicaine. Elle est aussi autrice et metteuse en scène de théâtre, discipline qu'elle a étudiée à Yale. Elle commence à travailler à la radio après ses études, et s'engage très activement au Mexique : elle est arrêtée en 1968 dans une manifestation contre les violences policières. En 1973, elle dévoile son lesbianisme à la télévision dans l'émission 24 horas ; l'année suivante, elle fonde le Frente de Liberación Homosexual (FLH). Elle s'engage à accroître la visibilité des femmes lesbiennes d'Amérique du Sud. Ses pièces de théâtre reflètent son engagement : elle écrit et produit des pièces traitant ouvertement de la sexualité lesbienne, telles que El día que pisamos la luna (Le jour où on a marché sur la Lune) (1981) and Sexualidades (1993).

[...] Un **matrimoine** artistique inspirant

14 Nous gardons la graphie originale des textes cités.

- 9) Janis Joplin était la chanteuse du groupe Big Brother and the Holding Company.

Elle fit une carrière solo avec ses groupes d'accompagnement, The Kozmic Blues Band et The Full Tilt Boogie Band. Surnommée la «Mama Cosmique» ou «Pearl», Janis fait partie du «Club des 27», ces artistes exceptionnels morts à 27 ans (comme Amy Winehouse).

On file écouter son magnifique **matrimoine** musical

L'exemple (10) nous informe comment les *Journées du Matrimoine* et les initiatives d'*Osez le féminisme !* visent à promouvoir la visibilité des femmes dans l'espace public.

- 10) À l'occasion des Journées du **Matrimoine**, Osez le féminisme ! a multiplié les événements partout en France afin de féminister la culture et d'honorer notre **matrimoine** ! [...]

Quant à notre antenne à Tours, les militantes ont affiché le message « Faisons une place monstre aux femmes » sur la statue du monstre sur la place du Grand-Marché à Tours. OLF 37 a également fait une action pour réclamer «des noms de femmes pour les bâtiments publics, tel qu'un lycée Rosalind Franklin [une physicochimiste anglaise] ou un parc Françoise d'Eaubonne [femme de lettres]».

Le dernier couple de mots que nous proposons d'analyser dans le cadre de la présente contribution est l'*homicide* et le *fémicide*. Selon le dictionnaire, le mot *homicide* signifiant « fait de donner la mort à un être humain » (TLFi) est inclusif, tandis que le terme *fémicide* paraît spécifiant : il désigne le meurtre d'une femme ou d'une fille en raison de son sexe (Le Robert). Ce mot se distingue du premier par une double restriction sémantique. La première s'opère au niveau de l'agent : le mot *homicide* réalise le trait [+humain], sans restriction de genre, par contre la forme *fémicide* admet uniquement l'agent véhiculant le trait [+masculin]. La seconde restriction concerne le patient : le mot *homicide* réalise le trait [+humain], tandis que la forme *fémicide* se limite aux victimes de sexe qui manifestent le trait [+féminin].

Par l'emploi du mot *fémicide*, désormais inscrit dans la législation de nombreux pays d'Amérique latine (https://www.unidas.world/sites/default/files/2023-11/Femicidal%20violence_en_0.pdf, consulté le 10/11/2024), les féministes visent à reconnaître les meurtres motivés par le sexe de la victime. L'utilisation de ce mot suscite souvent des débats, certains préférant le mot générique *homicide*. Toutefois, en choisissant la forme *fémicide*, le locuteur souligne la dimension genrée du crime, en considérant la violence à l'égard des femmes comme un problème systémique. Ce mot met en lumière une rivalité idéologique avec ceux qui le minimisent ou invisibilisent, ou qui refusent de spécifier le genre dans la législation. Le mot *fémicide* sert ainsi à dénoncer ces violences et à contrer les discours qui les réduisent à de simples « crimes passionnels » ou « drames conjugaux ». L'exemple (11) illustre l'utilisation d'un discours didactique visant à expliquer le sens du mot *fémicide* dans le contexte féministe.

- 11) Le **fémicide**, c'est le meurtre d'une femme en raison de son sexe. Phénomène systémique, fruit d'une culture patriarcale sexiste, qui a le plus souvent lieu au moment où une femme tente de quitter son compagnon ou après qu'elle l'ait fait. Les féminicides sont des crimes de possession.

Les deux derniers exemples (12 et 13) informent sur l'ampleur des violences commis par les hommes contre les femmes.

- 12) Depuis le début des années 2000, le nombre de **fémicides** conjugaux reste supérieur à 100 femmes victimes par an. 32,6% des françaises au cours de leur vie sont victimes de violences conjugales. Ces violences sont psychologiques, physiques et / ou sexuelle. 47% des viols sont commis par le compagnon ou l'ex de la victime.
- 13) A l'heure où, en France, un homme commet un **fémicide** tous les 3 jours, viole une femme ou une mineure toutes les 5 minutes, à l'heure où plus de 200 000 hommes sont responsables chaque année de violences conjugales, violences également répercutées sur les enfants des couples, l'association Osez le féminisme ! exprime ses vives préoccupations quant à la candidature à la plus haute fonction d'un homme dont la misogynie extrême n'est plus à démontrer.

Conclusion

La valeur argumentative des unités analysées est liée au dialogisme « interdiscursif », ce qui signifie que leur force argumentative dépend de leur interaction avec d'autres mots déjà présents dans la langue, mais utilisés dans des discours différents. Ce dialogisme se manifeste à deux niveaux : formel, à travers les similitudes dans les mécanismes de formation (les paradigmes de formation étant récurrents), et sémantique. En ce qui concerne les changements formels, certains mots sont créés sur le modèle de mots déjà existants dans la langue : *womanspreading* est un mot-valise composé de *woman* et *spreading*, formé sur le modèle de l'anglicisme *manspreading* ; le terme *femmage*, dérivé de *femme* par l'ajout du suffixe *-age*, suit le modèle de *hommage* ; enfin, le mot *fémicide*, un composé savant avec l'élément latin *-cide*, est formé sur le modèle de *homicide*.

En ce qui concerne les modifications sémantiques, les unités créées subissent soit des restrictions, soit des changements dans leurs arguments. Le mot *mansplaining*, par rapport à *explaining*, manifeste une double restriction. Le trait [+humain] associé à l'agent et au patient dans le mot de départ est réduit au trait [+masculin] propre à l'agent, et au trait [+féminin] propre au patient. Un phénomène similaire est observé entre les mots *homicide* et *fémicide*. La restriction sémantique peut concerner un seul argument, comme c'est le cas entre *hommage* et *femmage* (le patient [+humain] devient un patient [+féminin]). Dans d'autres cas analysés, nous avons observé un changement d'argument, comme entre *manspreading* et *womanspreading*. Ici, le trait [+masculin] associé à l'agent devient [+féminin]. Enfin, dans les mots *patrimoine* et *matrimoine*, un changement analogique est observé au niveau des sources.

Il convient de souligner que les mots opposés appartiennent à (ou circulent dans) des discours différents (Sitti 2004, paragraphe 6). La mise en avant de nouveaux mots dans le discours féministe soutient les luttes en faveur de l'établissement d'une société égalitaire. « Peut-être parce que le genre est le seul rapport de pouvoir indexé par une catégorie grammaticale [que] le féminisme a depuis longtemps identifié la langue comme un lieu primordial de la fabrique du genre, et donc comme un lieu de lutte » (Abou 2017, paragraphe 1).

Bibliographie

- Abbou, Julie (2017) « Cultures politiques du discours : féminisme, anarchisme et rhétorique. » [Dans :] *Argumentation et Analyse du Discours*. N° 18. Récupéré de <http://journals.openedition.org/aad/2329> le 10/12/2024.
- Amossy, Ruth ([2000] 2012) *L'argumentation dans le discours*. Paris : Armand Colin.
- Amossy, Ruth (2018) « Introduction : la dimension argumentative du discours – enjeux théoriques et pratiques. » [Dans :] *Argumentation et Analyse du Discours*. N° 20. Récupéré de <http://journals.openedition.org/aad/2560> le 23/09/2019.
- Angenot, Marc (2014) « La rhétorique de la qualification et les controverses d'étiquetage. » [Dans :] *Argumentation et Analyse du Discours*. N° 13. Récupéré de <http://journals.openedition.org/aad/1787> le 29/10/2024.
- Bakhtine, Mikhaïl (1929–1977) *Le marxisme et la philosophie du langage*. Paris : Éditions de Minuit.
- Husson, Anne-Charlotte (2016) « Les hashtags militants, des mots-arguments. » [Dans :] *Fragmentum*. N° 48 ; 105–127.
- Husson, Anne-Charlotte (2017) « Les mots agonistiques des nouveaux discours féministes : l'exemple de grossophobie et cissexisme. » [Dans :] *Argumentation et Analyse du Discours*. N° 18. Récupéré de <https://journals.openedition.org/aad/2317> le 10/12/2024.
- Larrère, Catherine (2003) « Le principe de précaution et ses critiques. » [Dans :] *Innovations*. N° 18 ; 9–26.
- Moirand, Sophie (2004) « L'impossible clôture des corpus médiatiques La mise au jour des observables entre catégorisation et contextualisation. » [Dans :] *TRANEL. Travaux Neuchâtelois de Linguistique*. N° 40. Récupéré de <https://univ-sorbonne-nouvelle.hal.science/hal-01487209v1/document> le 13/12/2024.
- Moirand, Sophie (2007) *Les discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Pahud, Stéphanie, Marie-Anne Paveau (dir.) (2017a) « Nouvelles argumentations féministes. » [Dans :] *Argumentation et Analyse du Discours*. N° 18. Récupéré de <https://doi.org/10.4000/aad.2301> le 10/12/2024.
- Pahud, Stéphanie, Marie-Anne Paveau (2017b) « Nouvelles argumentations féministes. Données empiriques et théorisations. » [Dans :] *Argumentation et Analyse du Discours*. N° 18. Récupéré de <http://journals.openedition.org/aad/2305> le 09/12/2024.
- Paveau, Marie-Anne (2017) « Féminismes 2.0. Usages technodiscursifs de la génération connectée. » [Dans :] *Argumentation et Analyse du Discours*. N° 18. Récupéré de <http://journals.openedition.org/aad/2345> le 08/12/2024.
- Paveau, Marie-Anne (2014) « Quand les corps s'écrivent. Discours de femmes à l'ère du numérique. » [Dans :] Éric Bidaud (dir.) *Recherches de visages. Une approche psychanalytique*. Paris : Hermann ; 207–241.
- Petit, Gérard (2007) « Les discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre, Sophie Moirand. » (compte rendu) [Dans :] *Linx*. N° 56 ; 197–202. Récupéré de <https://doi.org/10.4000/linx.386> le 08/12/2024.
- Rabaté, Alain (2004) *Argumenter en racontant*. Bruxelles : De Boeck.
- Rabaté, Alain (2014) « Quelques remarques sur la théorie argumentative de la polyphonie. » [Dans :] *Arena romanistica*. N° 14 ; 204–222.
- Rabaté, Alain (2017) *Pour une lecture linguistique et critique des medias. Empathie, éthique, point(s) de vue*. Limoges : Lambert-Lucas.
- Rabaté, Alain (2021) « Postures énonciatives, interaction et dialogisme. » [Dans :] *Cahiers de praxématique*. N° 75. Récupéré de <https://doi.org/10.4000/praxematique.7190> le 08/12/2024.

Sablayrolles, Jean-François (2007) « Nomination, dénomination et néologie : intersection et différences symétriques. » [Dans :] *Neologica : revue internationale de la néologie*. N° 1 ; 87–99.

Sitri, Frédérique (2004) « Dialogisme et analyse de discours : éléments de réflexion pour une approche de l'autre en discours. » [Dans :] *Cahiers de praxématique*. N° 43. Récupéré de <http://journals.openedition.org/praxematique/1846> le 10/12/2024.

Tournier, Maurice (2002) *Des mots sur la grève. Propos d'étymologie sociale. Tome 1*. Lyon : ENS Éditions.

Annexe – Liste de mots agonistiques accompagnée de leur fréquence dans le corpus analysé

Forme	Fréquence
Mecspliquer	6
Mansplaining	6
Manspreading	3
Womanspreading	1
Femmage	140
Matrimoine	223
Matrimoines	1
Féminicides	175
Féminicide	110
Feminicide	29
Feminicides	19
Femicides	1

